



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le droit des femmes à disposer de leur corps doit être garanti partout dans le monde !

« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant. » Simone de Beauvoir

Vendredi 24 juin, la Cour suprême des États-Unis a mis fin à une jurisprudence vieille de plus de 50 ans qui protégeait le droit à l'avortement. Même si cette annulation ne rend pas l'avortement illégal, il renvoie à chaque État américain la décision d'autoriser ou non l'IVG sur son territoire.

D'ores et déjà, 26 d'entre eux ont annoncé qu'ils allaient mettre en place des lois anti-IVG.

Pour les réactionnaires, cette décision n'est qu'une étape ; c'est, désormais, le droit à la contraception qui est dans le viseur.

Loin d'une soi-disant volonté de défendre la vie ainsi qu'ils l'affirment, il ne s'agit, ni plus ni moins, que de contrôler les femmes en remettant en cause leur droit fondamental à disposer de leur corps. Remettre en cause le droit à l'avortement, c'est enfermer les femmes au foyer et fragiliser leur droit au travail et à l'éducation. C'est fragiliser leur santé car n'oublions pas que, dans le monde, une femme décède toutes les 9 minutes des suites d'un avortement clandestin.

C'est un recul historique pour les Américaines et pour toutes les femmes, tant ce qui se passe dans la première puissance mondiale donne le ton dans le reste du monde.

Les mouvements anti-choix aux États-Unis ne sont pas isolés et s'inscrivent dans une offensive mondiale organisée par l'extrême droite religieuse et réactionnaire. Cette décision rappelle à quel point les droits des femmes sont fragiles et confirme la nécessité de combattre et lutter partout contre les idées d'extrême droite.

La CGT exprime tout son soutien aux Américaines et aux organisations féministes qui continuent à se battre contre cette décision inique.

En France et en Europe, cette terrible nouvelle sonne comme une alerte. La CGT demande que l'avortement soit inscrit dans la constitution afin d'être garanti comme un droit fondamental. Au-delà, son effectivité doit être garantie.

Par la mobilisation, nous avons gagné l'allongement de 12 à 14 semaines des délais pour avorter mais cette décision n'est pas effective partout et les décrets d'application ne sont pas sortis. Du fait de la politique d'austérité conduite dans les hôpitaux, de nombreux centres IVG ont fermé ces dernières années, rendant ainsi toujours plus difficile l'accès à l'avortement, notamment pour les femmes les plus jeunes et les plus précaires.

En Europe, le drame vécu par les réfugiées ukrainiennes rappelle que l'accès à l'avortement est compliqué, voire interdit en Pologne mais aussi en Roumanie et en Hongrie. Il y a urgence à inscrire le droit à l'IVG dans la charte européenne des droits fondamentaux !

Aux côtés des associations féministes, la CGT appelle à la mobilisation pour défendre le droit des femmes à disposer de leur corps et s'associera notamment à la manifestation organisée, ce samedi 2 juillet, à Paris.

Montreuil, le 29 juin 2022